

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie MARTIAL ETCHEGORRY, Maire de URT.

Etaient présents : Mme MARTIAL ETCHEGORRY, Mr GERVAIS, Mme NISSEN, Mr RELIER, Mme GERVAIS, Mr DEKIMPE, Mme BELLOCQ, Mme DOYHENARD, Mme DULUCQ, Mr FOURTIC, Mme GARONNE, Mr LALANNE, Mme LATAILLADE, Mr LENERT, Mr PETRISSANS Mr RECALDE et Mme ROUPIE .

Étaient excusés : Mr DARRAMBIDE et Mme LAPEBIE HIRABOURE qui ont donné procuration respectivement à Mme DOYHENARD et Mme MARTIAL ETCHEGORRY.

Secrétaire de séance : Mr LALANNE

Nombre de conseillers - en exercice : 19
 - présents : 17

1 – Examen et vote du compte de gestion 2019

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport du Maire,
le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2019 commune de urt, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2 – Vote du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Nathalie MARTIAL ETCHEGORRY, Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 256 990,00
	Réalisé :	566 655,43
	Reste à réaliser :	621 000,00
Recettes	Prévu :	1 256 990,00
	Réalisé :	760 673,84
	Reste à réaliser :	65 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 939 298,20
	Réalisé :	1 502 866,83
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 939 298,20
	Réalisé :	1 907 957,43
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	194 018,41
Fonctionnement :	405 090,60
Résultat global :	599 109,01

3 – Affectation des résultats 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 27 juillet 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	251 292,40
- un excédent reporté de :	153 798,20
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	405 090,60
- un excédent d'investissement de :	194 018,41
- un déficit des restes à réaliser de :	556 000,00
Soit un besoin de financement de :	361 981,59

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	405 090,60
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	361 981,59
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	43 109,01
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	194 018,41

4 – Vote du Budget Primitif 2020

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : **441 800,00**

Recettes : **997 800,00**

Fonctionnement

Dépenses : **1 832 339,01**

Recettes : **1 832 339,01**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 062 800,00 (dont 621 000,00 de RAR)

Recettes : 1 062 800,00 (dont 65 000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 832 339,01 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 832 339,01 (dont 0,00 de RAR)

5 - Proposition à la nomination par Mr le Directeur des services fiscaux des membres de la commission des impôts

Sur proposition de Mme le Maire,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, propose à la nomination par Mr le Directeur des Services Fiscaux, comme membres de la Commission des Impôts, les noms suivants :

Titulaires :

- Mr DOLHATS Jean
- Mr PETRISSANS Jean Pierre
- Mr MERLIN Serge
- Mr DIRIBARNE Jacques
- Mme TREPS Marie Pierre
- Mme DIHARCE-LAULHÉ Corinne
- Mme GALLAGA Géraldine
- Mme LAMOUR-GUERIN Renée
- Mr GERVAIS Alain
- Mr LENERT Bernard
- Mme LATAILLADE Yolande
- Mme LAPEBIE HIRABOURE Corinne
- Mme GERVAIS Louise
- Mr DARRAMBIDE Fabrice
- Mr DEKIMPE Thierry
- Mme BELLOCQ Sandra

Suppléants :

- Mr COLET MICHEL
- Mr LACOSTE René
- Mr LACOSTE Michel
- Mme RODRIGUEZ Odile
- Mr LECLERC Jean Paul
- Mr HARISTOY Jean Baptiste
- Mr NOTARY Frédéric,
- Mr BROCHARD Denis
- Mr RELIER Dominique
- Mme NISSEN Claude
- Mme GARONNE Laurence
- Mme DOYHENARD Julie
- Mme ROUPIE Stéphanie
- Mr LALANNE Pierre
- Mr PETRISSANS Pierre
- Mr RECALDE Christophe

6 - Règlement des factures imputées à l'article 6232 "Fêtes et cérémonies"

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les services du Trésor demandent une délibération du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à procéder au règlement des factures imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Mme le Maire à mandater à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies », les dépenses ci-après :

- les frais relatifs aux manifestations organisées afin d'assurer une animation sportive ou culturelle,
- les frais de fleurs, repas, boissons, cadeaux et cartes cadeaux aux agents et personnes à gratifier.

7 - Vente de l'assiette du chemin rural de Papon

Mme le Maire,

rappelle à l'assemblée la délibération en date du 6 février 2009 aux termes de laquelle il a été décidé :

- Le déclassement du chemin rural de Papon,
- La vente de l'assiette dudit chemin aux propriétaires riverains, au prix de 1 € le m², les frais afférents à ces cessions étant à la charge des acquéreurs,
- En contrepartie la constitution d'une servitude de passage au profit de la propriété de Mr VIDAL et de la SCI GRAMONT sur les propriétés de Mr MERLE et de l'indivision SAINT PIERRE.

Considérant l'installation du nouveau conseil municipal le 25 mai 2020,

Considérant que les actes de cessions n'ont pas été signés avant le 25 mai 2020,

Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal :

- **autorise** Mme le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.